

Le Champétrusien



Le mot du maire,

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères une excellente année 2023.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Saint-Pierre-ès-Champs pour lieu de vie et je les invite à venir se présenter à la mairie.

Je tiens à remercier chaleureusement pour leur travail, leur implication, et leur disponibilité :

- Les Adjointes, les membres du Conseil Municipal, leurs conjoints et les bénévoles qui animent la vie communale.
- Les Enseignants et les membres du SIVOS.
- L'ensemble des Agents Communaux, pour la qualité de leur service précieux à notre collectivité au service de nos concitoyens. SANDRINE a pris les fonctions de cantinière en remplacement de FRANCINE qui a fait valoir ses droits à la retraite. Bienvenue à JESSICA au secrétariat de mairie.

L'engagement de chacune et de chacun contribue au bien vivre ensemble dans nos villages.

Bienvenue aux 3 nouveaux nés et félicitations au couple qui s'est uni par le mariage dans notre mairie. L'année 2022 n'aura pas été facile... elle s'est achevée avec ses joies et ses peines et notre commune a connu aussi son lot de tristesse avec 10 décès qui sont venus endeuiller des familles de Saint PIERRE ; parmi ceux-ci, la disparition de Gérard PELLERIN qui fut maire de Saint Pierre-es-Champs de 1977 à 2014.

La lecture du bulletin vous rappellera les évènements forts qui ont marqué notre commune tout au long de l'année écoulée.

Les travaux de voirie rue de la Fontaine Cousin ont été réalisés par l'entreprise OISE TP.

La 1^{ère} et 2^{ème} tranche des travaux de l'église sont maintenant terminés pour un montant de 323 000 euros subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil départemental et le Conseil régional des Hauts de France. Merci à notre architecte Monsieur Thibault LE GENDRE, les entreprises CHARPENTES DU PAYS DE BRAY pour les couvertures et charpente, CHARPENTIER PM pour la maçonnerie, Monsieur et Madame COURAGEUX pour la réparation du vitrail ouest et Monsieur COURTOIS pour la restauration du cadran solaire.



Les travaux de restauration des vitraux, l'accès PMR « Personne à Mobilité Réduite » et la réparation du monument aux Morts seront ordonnés selon l'obtention des subventions. Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Ironpha vont commencer au premier trimestre 2023. Avec l'ADTO « Assistance Départementale pour les Territoires de

l'Oise », le cabinet ETUDIS AMENAGEMENT et les services du Conseil départemental nous poursuivons l'étude d'un aménagement pour sécuriser la départementale 104 du cimetière à Montel et la création d'une sente piétonne.

La guerre en Ukraine ne doit pas nous faire oublier la crise sanitaire, malgré la levée des restrictions les cas positifs sont très importants.

Nous devons rester vigilants et garder les gestes barrières car ce n'est pas encore la fin de l'épidémie.

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance. Comme nous nous y étions engagés, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti.

L'investissement dès 2016 de poser des robinets thermostatiques et de remplacer les lampes sodium de l'éclairage public par des lampes à LED nous permet d'amortir réellement l'augmentation du coût de l'énergie.

Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique. Pour ce faire, des dispositions ont été adoptées avec l'ensemble des élus. Une étude est actuellement menée en collaboration avec le SE60 afin d'améliorer l'efficacité énergétique au sein de nos bâtiments communaux. En cette période où les difficultés nationales se multiplient, le conseil municipal a décidé de maintenir tout de même les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Aussi, je souhaite la santé et le bonheur pour tous, que chacun retrouve en 2023 la sérénité et une vie familiale et professionnelle harmonieuse.

Prenez soin de vous !

Bonnes fêtes de fin d'année

Martine BORGEO

Gérard Pellerin, NOUS A QUITTÉS LE 14 AOÛT 2022



Gérard était né à Saint Pierre.

Il était charpentier. En 1971, il a repris l'entreprise familiale à son père Octave et avant Octave son grand-père Xavier. Cette entreprise a construit les plus belles maisons à colombages.

Le 25 mars 1977 il a succédé à son père Octave à la mairie de Saint Pierre.

Les habitants de Saint Pierre-es-Champs lui ont fait confiance à plusieurs reprises lors des élections municipales.

Il a exercé sa fonction de maire pendant 37 années.

Sa préoccupation principale a toujours été de faire de notre commune un lieu de vie attrayant.

Il s'est battu pour faire l'acquisition de la colline Sainte Hélène en 1983.

La table d'orientation et les œuvres monumentales des Damville sont à son initiative.

Il a voulu faire de notre commune un lieu de passage obligé pour les touristes.

Puis le site des Tourbières a été repris par la commune, l'aménagement des halles, des étangs, le ponton.

La guinguette porte d'ailleurs le nom de « la guinguette de GÉGÉ ! »

Il a été à l'initiative du regroupement scolaire avec Neuf-Marché puis Ernemont la Villette, Bouchevilliers et Martagny. Gérard a été de nombreuses années président de ce regroupement.

Nous lui devons les célèbres méchouis organisés dans les bâtiments de son entreprise, les randonnées pédestres organisées chaque année en mai pour faire découvrir nos nombreux chemins de randonnées.

Comme il était de coutume autrefois, ensemble, nous avons organisé les processions sur la colline Sainte Hélène début mai.

Gérard était présent à chaque manifestation. Il était un bénévole actif de l'association Les Brayonnades. Gérard était président du club des Aînés de Saint-Pierre, président de l'association de chasse de Saint-Pierre.

C'était aussi un homme plein de générosité, de sensibilité qui savait être à l'écoute de tous ses concitoyens.

La politique d'action sociale mise en œuvre sur la commune en témoigne.

Une page de Saint-Pierre-Es-Champs se tourne.

MANIFESTATIONS 2022

Marché de Noël le 11 décembre 2021 aux Tourbières



Repas des Aînés

le 23 avril 2022 au restaurant
À l'époque à Neuf-Marché



Pâques, Chasse aux œufs aux Tourbières.



Procession sur la colline Sainte Hélène, le 30 avril



Mariage juin 2022



**SAINT.PIERRE.ÈS.CHAMPS
SITE DES TOURBIÈRES**



Marché des producteurs et Artisans locaux
Dégustations, buvette, restauration sur place...

Dimanche 3 juillet 2022
9 H à 17H

RESTAURATION SUR PLACE
Renseignements : 06 24 31 68 70 / 03 44 82 52 07

Francine, notre cantinière a fait valoir ses droits à la retraite.



Adèle Chignon le 11 septembre 2022 aux Tourbières



Commémorations patriotiques les 8 mai et 11 novembre



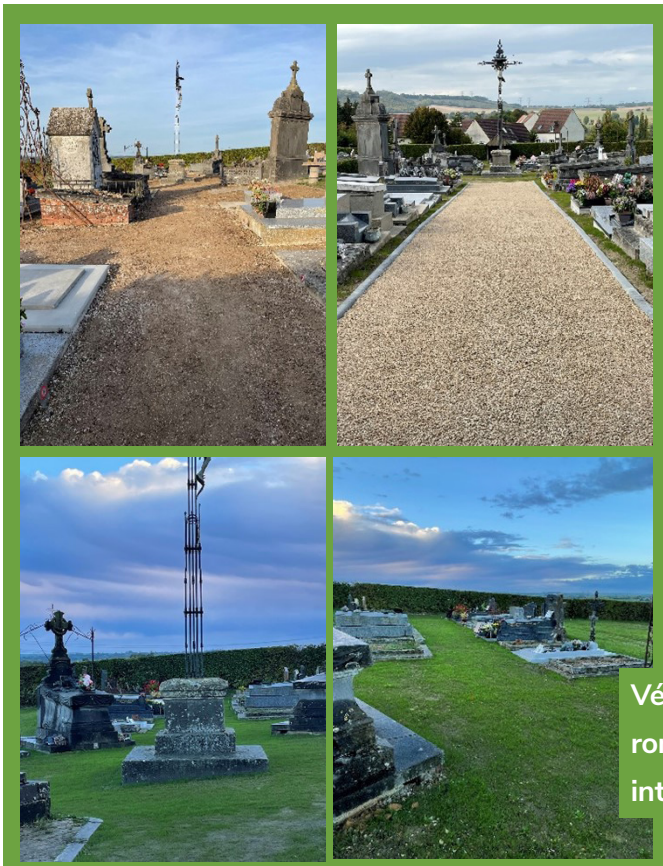
TRAVAUX 2022



Le puits des binaux en cours de restauration



Pose de caméras de vidéosurveillance près du local poubelles



Végétalisation des allées du cimetière pour respecter l'environnement et ne plus employer de produits phytosanitaires interdits depuis le 1er juillet 2022.



Bardage du hangar aux tourbières



LE TILLEUL DE LA COLLINE SAINTE HÉLÈNE

L'été très sec a fortement impacté le tilleul de la colline Sainte Hélène. Labellisé Arbre Remarquable en ayant reçu le prix du jury en 2018, ce tilleul pluri-centenaire s'est fendu en deux après une forte pluie. En partenariat avec le Conservatoire des sites des Hauts de France, nous avons décidé de confier à l'entreprise Clabeau le soin de rééquilibrer l'arbre afin de sécuriser les abords et aussi pour que ce tilleul puisse résister à une éventuelle tempête.



OCTOBRE 2019-NOVEMBRE 2022

Après l'effondrement du soutènement Ouest, le conseil municipal a sollicité l'avis de Monsieur Jean-Claude Gilbert pour lancer dès 2017 une consultation d'architectes pour la restauration de l'église.

C'est Monsieur Thibault LEGENDRE, architecte, choisi pour ses compétences qui a mené en mars 2018 une campagne de reconnaissance sur laquelle un programme pluriannuel de travaux a été fondé.

Les entreprises CHARPENTES DU PAYS DE BRAY pour les couvertures et charpente, CHARPENTIER PM pour la maçonnerie, Monsieur et Madame COURAGEUX pour la réparation du vitrail ouest et Monsieur COURTOIS pour la restauration du cadran solaire ont été retenus pour ces travaux.



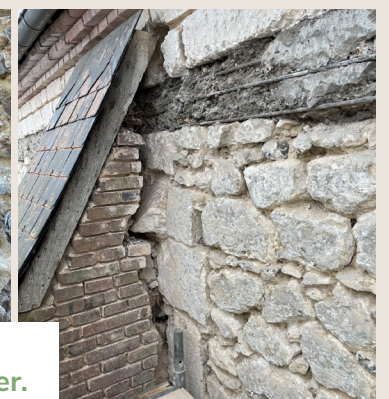
Avant les travaux



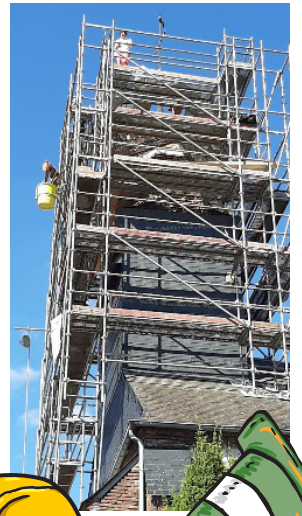
Cadran solaire avant restauration



Les contreforts au Nord menaçaient de s'effondrer.



Pendant les travaux



Après les travaux



Cadran solaire restauré par Monsieur Courtois



LE RECYCLAGE DU VERRE

Le citoyen dépose ses emballages en verre soit dans un conteneur, soit dans un bac dédié en cas de collecte en porte-à-porte.

La collectivité locale, via l'entreprise de collecte, prélève régulièrement le verre dans les conteneurs et l'achemine à l'usine de traitement.

L'embouteilleur conditionne ses produits dans des emballages en verre recyclé, prêts à rejoindre les linéaires pour les consommateurs.

**Recyclée,
une bouteille redevient
une bouteille.**

Le verrier utilise le calcin, devenu sa principale matière première. Il est fondu, puis soufflé pour donner de nouveaux emballages en verre.

Le centre de traitement débarrasse le verre de ses impuretés (vitrocéramique, infusible...). Devenu calcin, il est prêt à redevenir du verre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE VERRE EST RECYCLABLE À 100 % ET À L'INFINI.

Le recyclage du verre permet :

- › de préserver les ressources naturelles non renouvelables,
- › d'économiser de l'énergie,
- › de limiter les rejets de CO₂,
- › d'éviter la mise en décharge ou l'incinération des déchets.

Le verre est recyclé dans un système en boucle fermée, conservant toutes ses qualités intrinsèques.

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini.

DANS LES BACS DÉDIÉS OU CONTENEURS À VERRE, ON MET UNIQUEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE !
C'est-à-dire tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots.



ET RIEN D'AUTRE... ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

- › Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
- › Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

RAPPEL DE QUELQUES REGLES ET OBLIGATIONS

NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi

de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux (en particulier de chiens et de chats) sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne du voisinage (Arrêté municipal du 08/10/2013).

Ainsi les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, leur divagation pouvant être la cause d'accidents. D'autre part il est rappelé que les chiens de première et deuxième catégorie doivent être déclarés en mairie (articles L211-11 à L211-18 du nouveau code rural).

LES FEUX

Les feux de toute nature sont interdits sur le territoire de la commune du 1^{er} juin au 30 septembre.

La combustion des matériaux produisant des fumées toxiques (matières plastiques, PVC, etc...) est strictement interdite durant toute l'année. Des points propres sont mis à la disposition des administrés par la communauté de communes, pour l'élimination de ces déchets.

Il est d'autre part rappelé que les interventions (guêpes, frelons) sont à la charge des demandeurs.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque jeudi matin (sortir les poubelles la veille au soir).

Interdiction : déchets verts, verres et déchets recyclables.

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer les déchets au pied des conteneurs sous peine d'amende.

Conformément à la délibération du 14 décembre 2002, la commune n'effectue plus le ramassage des ferrailles et des encombrants. Ces déchets doivent être impérativement apportés aux points propres.

LES CHARDONS

La destruction des chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos et non clos de la commune.

ÉLAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Les arbres et les haies qui avancent sur l'emprise des chemins vicinaux et ruraux doivent être taillés à l'aplomb des limites de ces voies. Rappel la taille des arbres isolés sera effectuée sur une hauteur de 5 mètres au moins, à partir de la chaussée et de façon à dégager les réseaux téléphoniques et électriques. La hauteur des haies ne doit en aucun cas dépasser 2 mètres et empiéter sur le domaine public.

L'élagage et la taille des haies sont à la charge des propriétaires.

Dans le cas contraire, après avertissement, la commune, conformément à la délibération du 12 septembre 2014 se verra dans l'obligation de faire effectuer, à la charge du propriétaire, les travaux d'élagage et de ramassage par une entreprise privée.

RECENSEMENT

Tous les garçons et les filles de nationalité française doivent se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, à la mairie de leur domicile. L'attestation doit être conservée précieusement ; elle

est nécessaire à l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire par exemple.

QUELQUES CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

Neige et verglas

En cas de neige et de verglas il est rappelé que la route de la colline Saint Hélène est dégagée en premier, puis ensuite la route de Puisseux (de Montel aux Binaux). Il est vivement conseillé d'utiliser en priorité ces itinéraires, les autres routes n'étant dégagées qu'ultérieurement.

Documents administratifs

Il est conseillé aux administrés de vérifier régulièrement la validité de leur carte d'identité et de leur passeport et de faire l'éventuelle demande de renouvellement de ces documents suffisamment à l'avance.

Horaires d'ouverture de la mairie

Pour des raisons d'efficacité, il est demandé à tous les concitoyens de respecter impérativement les horaires d'ouverture de la mairie.

Nouveaux arrivants

Bienvenue à tous les nouveaux arrivants : les membres de l'équipe municipale seront heureux de faire votre connaissance, aussi n'hésitez pas à vous faire connaître dès votre arrivée à Saint-Pierre-ès-Champs.

RAPPEL : la mairie sera fermée du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus.



INFORMATIONS UTILES



Carte Nationale d'identité (CNI) et Passeport

Désormais, la prise de rendez-vous se fait en ligne sur le site :

rendezvousonline.fr

Au préalable, vous devez enregistrer votre demande sur le site ANTS.

ATTENTION aux faux sites administratifs payants: <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/faux-sites-administratifs>

Vous devez procéder à la pré-demande (GRATUITE) en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr> Nous vous remercions d'imprimer le document (format pdf) joint au mail de confirmation de votre pré-demande (ne pas coller la photo, ni signer ce document). Si vous ne pouvez pas imprimer la pré-demande, merci d'en relever le numéro.

Vous voudrez prendre connaissance des pièces nécessaires à votre demande sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/N19810>.

Attention : tout dossier incomplet ne

pourra être traité. Nous vous informons que chaque pièce produite doit l'être en originale et accompagné de sa photocopie.

A noter, que pour toute modification d'état civil (mariage, divorce, veuvage) les actes justifiant de cette modification datant de moins de trois mois devront être fournis au moment du dépôt du dossier. Certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance et mariage, veuillez consulter le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>, pour savoir si vous êtes dispensés de produire cet acte.

En cas de divorce, tutelle, curatelle le jugement intégral original devra être présenté.

Les enfants mineurs doivent être présents au rendez-vous avec le représentant légal ayant l'autorité parentale.

En cas de séparation des parents, le jugement du juge aux affaires

familiales doit être fourni. Si aucun jugement n'a été prononcé ou si les parents se sont organisés à l'amiable, une attestation sur l'honneur (précisant les modalités de garde) signée des deux parents devra être transmise; accompagnée de la copie de la CNI du parent absent. En cas de garde alternée, un justificatif de domicile pour les deux parents doit être fourni ainsi que la photocopie de la carte d'identité du parent absent au moment du rendez-vous.

Lors de votre rendez-vous en Mairie : vous voudrez bien vous munir de tous vos documents et d'un stylo à bille noir. Merci.

Le saviez-vous ?

Seules les communes du Coudray-Saint-Germer, La Chapelle Aux Pots et Gournay en Bray délivrent les CNI et les passeports.

Les restos du COEUR du Coudray St-Germer sont ouverts pour la période d'hiver :

Les Mercredis de 10h30 à 12h et 13h30 à 16h00
au 1 rue des Ecoles jusqu'au 15 Mars.

Les inscriptions sont réalisées aux mêmes heures.

L'aide alimentaire est soumise à la justification des ressources et des charges.

Téléphone : 09 83 64 55 04 adresse mail : ad60.le-coudray@restosducoeur.org



MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Services de proximité :
Pays de Bray Services / Pays de Bray emploi
4 rue de la prairie ZA du Grand Pré
60650 La Chapelle aux Pots
Site internet : www.eco-solidaire.fr
Mail : maison@eco-solidaire.fr

Formations : Ateliers et chantiers d'insertion
Pôle environnement : Les sens du Bray – la recyclerie
Tel : 03 44 80 25 25

Services à la personne : aide à domicile
(ménage, bricolage, jardinage, garde enfants + 3 ans)
Tel : 03 44 80 25 20

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « FRANÇOIS MAILLARD »

MAISON FRANCE SERVICES
4 rue des écoles
60850 Le Coudray Saint Germer
Tel : 03.44.81.83.00
Site internet : www.centresocialmaillard.com
Facebook : CentreSocialduCoudrayStGermer

DISPOSITIF MONALISA

Contre l'isolement des personnes âgées
Tel : 03.44.06.66.21.
Mail : monalisa@oise.fr

DECHETTERIES

Tel vert : 0 800 60 20 02
Site : smdoise.fr
La Chapelle aux Pots : Impasse de la prairie
60850 Saint-Germer de Fly : CD 129 vers le Coudray
Serifontaine : Rue du 8 mai 1945 60590
Lundi de 14 h à 18 h
Mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tel : 03 44 79 08 48
Mail : ffraisse@cc-paysdebray.fr

MULTI ACCUEIL

Enfants de 2 mois ½ à 4 ans
Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30
3 chemin des sables 60650 St-Aubin en Bray
Tel : 03 44 79 08 48
Mail : petite-enfance@cc-paysdebray.fr

ASSISTANTE SOCIALE

10 avenue Victor Hugo 60000 Beauvais
Tel : 03 44 10 75 30
Mds.boislisle@oise.fr
**Permanence sur rendez-vous à Sérifontaine
les lundis et jeudis**

Numéros utiles

POMPIERS :	18 ou 112
SAMU :	15
POLICE :	17
GENDARMERIE du Coudray St Germer	03.44.81.36.17

La brigade est ouverte :
Le Lundi de 8h à 12h
Le Mercredi de 14h à 19h
Le Vendredi de 14h à 19h
Le Samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

En dehors de ces horaires, merci de vous rendre à la gendarmerie de Auneuil, 168 avenue du Maréchal Foch 60390 AUNEUIL Tél : 03.44.47.59.17

MAIRIE DE SAINT PIERRE ES CHAMPS
2 Pace de la mairie - 60850 Saint-Pierre-ès-Champs
Tel : 03.44.82.52.07.
Mail : mairie.stpierreeschamps@gmail.com
Site : mairie-saint-pierre-es-champs.com

PERMANENCE DU SECRETARIAT
Lundi 16h-18h / Jeudi 16h-18h et sur RDV

EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ CONTACTEZ :
Mme BORGEO : 06.24.31.68.70 - M. VUILLERMOZ : 06.12.53.93.88
M. VERVAEKE : 06.15.04.38.48 - M.KACEL : 06.28.18.27.32

Marché de Noël

sous la grande halle du site des Tourbières
à SAINT-PIERRE-ÈS-CHAMPS

DE 10H
À 18H



Dimanche 4 DÉCEMBRE 2022

Marché des producteurs et artisans locaux

Dégustations, animations, visite du Père Noël, tours en calèche ...



Renseignements : 06 24 31 68 70 / 06 09 45 81 09
saint.pierre.es.champs@wanadoo.fr

ENTRÉE ET PARKINGS GRATUITS